

● **Combien sommes-nous ?** Du 15 janvier au 21 février 2009, 18 agents mandatés par la mairie, seront à pied d'œuvre à La Seyne pour recenser la population conformément aux directives de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). 8 % des foyers seynoïses sont concernés en 2009. La mairie met deux numéros de téléphone à votre disposition pour tout renseignement : 04 94 06 97 29 et 04 94 06 97 38 et www.la-seyne.fr

● **5 000 personnes mobilisées pour l'école** De la place de la Liberté à la préfecture, plus de 5 000 personnes ont défilé à Toulon le 20 novembre dernier pour défendre l'école publique. L'occasion pour les communes de La Seyne-sur-Mer, Carnoules, Brignoles, Les Salles-sur-Verdon et Aups de rappeler leur devoir de résistance au service minimum.

● **25^{ème} prix du jeune écrivain de langue française 2009** Il s'adresse aux jeunes écrivains de nationalité française, nés entre le 03/02/82 et le 29/01/94. Conditions : 5 pages au minimum, 20 au maximum, imprimées recto seulement, 1 500 caractères environ la page, titre indispensable, pages numérotées et agrafées. Le texte ne doit porter ni nom, ni signature. Chèque de 15 euros à l'ordre du Prix du Jeune Ecrivain, plus trois enveloppes libellées à l'adresse du candidat. Photocopie d'une pièce d'identité. Règlement et information auprès du BIJ au 04 94 06 07 80

● **DSP casino** Adoption en conseil municipal du 4 décembre de la délibération portant création d'un casino de jeux incluant une salle de spectacle. Il se situera sur le site du parc de la Navale.

Les finances, parlons-en

« Les impôts de 2009 n'augmenteront pas »

Les Seynois ont répondu en nombre aux trois invitations de l'équipe municipale à dialoguer autour de l'état des finances de la commune et des moyens mis en œuvre pour sortir la ville de la spirale infernale de l'endettement.



Lors de la réunion publique du 21 novembre

Un projet de casino pour alimenter les recettes de la Ville

Les trois réunions publiques s'intitulaient simplement « les finances, parlons-en ». Mission accomplie. Les 7, 14 et 21 novembre, de nombreux Seynois ont profité de l'occasion qui leur était offerte d'interroger le maire sur l'état

et l'avenir des finances de la ville. L'augmentation de 9,71 % du taux de la part communale des deux taxes locales était au cœur des débats. Mais les préoccupations seynoises sont multiples et diverses selon les quartiers. La crise financière et son impact

sur l'économie locale, le marché de l'immobilier en pleine déconfiture, l'accès au logement avec plus de 2 500 foyers sur la liste d'attente de l'Office public de l'habitat, la modification du PLU et ses enjeux, et plus généralement l'avenir de La Seyne faisaient légitimement partie des sujets

semaines pour voter un budget. Et quand on a mis les dépenses en face des recettes, il en manquait. Nous avons donc pris l'amère décision de faire appel aux foyers fiscaux en augmentant le taux de la part communale des taxes locales ».

Les « bijoux de famille » vendus. « La Ville a vendu des espaces publics sur le site des anciens chantiers » déplore le maire. Aujourd'hui, elle ne possède pratiquement plus de foncier. Les charges de personnel ont augmenté et, paradoxalement, les achats de services aussi. Pour exemple, le maire rappelle que « l'entretien des bâtiments communaux a été confié aux privés ». Et pourtant, la Ville a profité de recettes exceptionnelles et substantielles (48 millions d'euros). Mais, à l'instar d'un foyer qui aurait vécu au dessus de ses moyens, elle n'a pas tiré profit de cette manne pour éponger sa dette. Résultat : la dette communale s'est envolée. « En 2003, ajoute le maire, on pouvait apurer la dette en 9 ans.

abordés. La comptabilité d'une collectivité locale est complexe. Une institution républicaine doit obligatoirement afficher un résultat annuel sur la base d'un budget voté en équilibre. En clair, les dépenses doivent être égales aux recettes. « Quand on a été élus, rappelle le maire, Marc Vuillemot, on a eu trois petites